



COMMUNE DE PAILLY

AVIS D'ENQUETE

En application de l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du 17 avril 2018 (LATC), la Municipalité de Pailly soumet à l'enquête publique du 25 janvier au 4 mars 2019 :

- la **zone réservée communale** selon l'article 46 LATC et son règlement.

Elle met également en consultation, durant le même délai :

- le Rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT qui l'accompagne.

Le dossier, établi par Courdesse & Associés - Ingénieurs et Géomètres SA à Echallens, peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande à la Municipalité.

Afin de renseigner la population et les propriétaires des terrains touchés par la zone réservée, une séance d'information publique aura lieu le jeudi 31 janvier 2019 à 19h30 à la salle de musique du Collège de Pailly.

Les remarques ou les oppositions éventuelles seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité de Pailly jusqu'au 4 mars 2019 au plus tard.

La Municipalité